

Les paysages vosgiens et le plan de paysage

Les paysages agricoles de l'Ouest vosgien tendent à se simplifier : grandes parcelles, arbres isolés de plus en plus rares, raréfaction des ceintures arborées autour des villages malgré des aides données par les collectivités pour les reconstituer, disparition des haies qui pourtant présentent un enjeu particulier en raison de leurs multiples fonctions : agronomique, économique, paysagère et écologique alors même qu'elles sont souvent vues encore comme des obstacles à la mise en valeur des terres.

Cette tendance vers les paysages « nus » où la clôture devient l'unique point de repère notamment du côté de la plaine rend d'autant plus importante la nécessité d'intégration paysagère des bâtiments agricoles qui deviennent alors trop visibles.

Côté massif, l'ouverture du paysage peut se maintenir grâce à l'entretien des prairies, notamment en fond de vallée et à la limitation des micro-boisements. De nombreux défrichements sont autorisés, réalisés le plus souvent par des groupements de communes pour dégager des terrains, lesquels sont ensuite mis à disposition des éleveurs locaux.

Ces deux phénomènes conjugués rendent opportune l'élaboration de plans de paysage.

Le plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. En effet le territoire est appréhendé comme une ressource et un levier pour le développement local.

Le plan de paysage est une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.). Sa mise en œuvre suppose une vision prospective portée par une structure intercommunale.

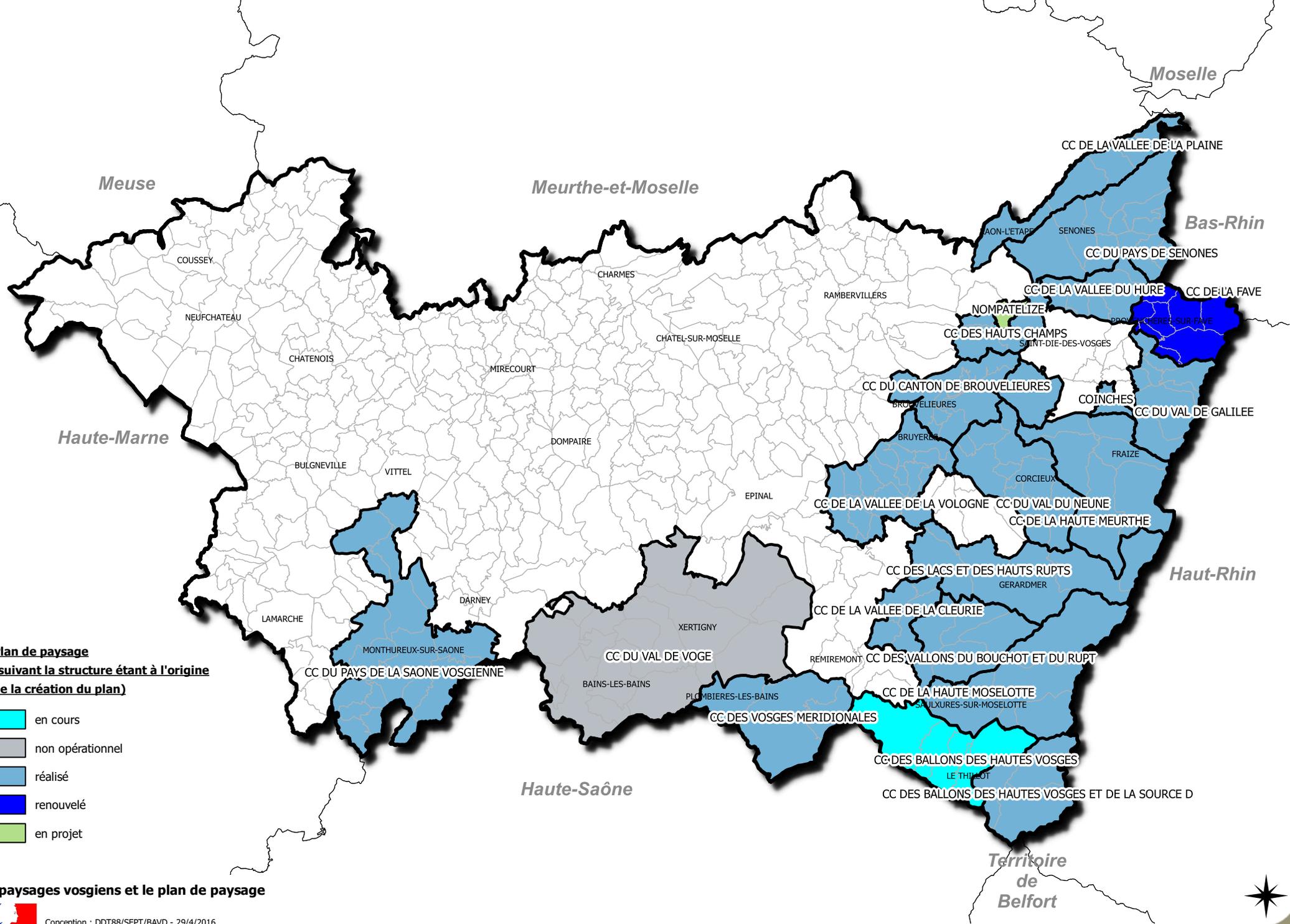
Il comporte trois étapes :

- diagnostic (état des lieux et définition des enjeux) ;
- projet (formulation d'objectifs de qualité paysagère spatialisés) ;
- mise en œuvre des actions, animation et veille.

Le plan de paysage vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire, afin de préserver son identité et de valoriser ses atouts.

De plus en plus, les plans de paysage cherchent à intégrer les thématiques liées au développement durable.

Depuis 2012 (lancement de l'appel à projets plan de paysage) le « club national » plans de paysage a été mis en place pour accompagner techniquement les collectivités.



Plan de paysage
 (suivant la structure étant à l'origine
 de la création du plan)

- en cours
- non opérationnel
- réalisé
- renouvelé
- en projet

Les paysages vosgiens et le plan de paysage

Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 29/4/2016
 Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015® / ©CD88 (données au 31/12/2015)
 W:/Grp_de_travail/Atlas/PROJETS/58c_paysages_vosgiens_plan_paysage.qgs
 Direction Départementale
 des Territoires des Vosges

